

COMPTE RENDU

Date : 12 février 2018

Objet : Réunion plénière du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CSPDA) du 6^{ème} arrondissement

Rédacteur : Stéphanie BIANCO, adjointe au chef du bureau des actions préventives, Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) – en intérim d'Annaléa VINCENT, coordonnatrice du CPSA des 6^{ème} et 14^{ème} arrondissements

Lieu : mairie du 6^{ème} arrondissement, 78 Rue Bonaparte, 75006 Paris

Présents	Destinataires
<p><u>Membres de droit et co-présidents</u> Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^{ème} arrondissement Frédéric CHEYRE, commissaire du 5^{ème}/6^{ème} arrondissement Laure BRASSEUR, substitut du procureur, section P 20</p> <p><u>Etat/Département</u> Matthieu GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur adjoint de cabinet du Préfet de Police Ouarda NUTTE, cabinet du Préfet de Police, chef de section Luc PHAM, représentant le Recteur de l'Académie de Paris Catherine HERVY, coordinatrice sociale de territoire de la DASES</p> <p><u>Ville de PARIS</u> Claire THILLIER, cheffe de la circonscription 6^{ème}/14^{ème}, DPSP Stéphanie BIANCO, adjointe au chef du bureau des actions préventives, DPSP Patrick GRALL, chef de la division 5^{ème}/6^{ème} de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) Anne VERDEILLE, responsable des services sociaux polyvalents du Département (6^{ème} arrondissement)</p> <p><u>Mairie du 6^{ème} arrondissement</u> Alexandre VESPERINI, conseiller de Paris</p>	<p><i>Cf. liste des présents</i></p>

<p>Jean-Charles BOSSARD, Premier Adjoint au Maire du 6^{ème}</p> <p>Chantal LAMBERT-BURENS, Adjointe du Maire du 6^{ème} arrondissement</p> <p>Juliette RAOUL –DUVAL, Conseillère d'arrondissement</p> <p><u>Bailleurs</u></p> <p>Farida BERROU, Responsable du pôle social de Paris Habitat</p> <p><u>Représentants d'association</u></p> <p>Françoise CHEVALIER, présidente « Avenir quartier Latin »</p>	
---	--

M. LECOQ ouvre la séance plénière du CSPDA de l'année 2018 et remercie de leur présence M. le commissaire du 6^{ème} arrondissement, Mme la vice-procureure du tribunal de grande instance de Paris, les services de la Ville de Paris et les invités présents dans la salle.

M. LECOQ annonce l'ordre du jour de la plénière :

- un bilan de l'action de l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) de la Ville de Paris *par Mme STRATCHINARU, coordonnatrice « familles à la rue »* ;
- un bilan de l'évolution de la délinquance dans le 6^{ème} arrondissement 2016-2017 *par M. CHEYRE, commissaire du 6^{ème} arrondissement et Mme BRASSEUR, procureur de la république* ;
- un bilan intermédiaire de la mise en œuvre du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) 2016-2020 *par Mme THILLIER, cheffe de circonscription 6^{ème}/14^{ème} de la DPSP* ;
- les perspectives du CPSA *par Mme BIANCO, adjointe au chef du bureau des actions préventives de la DPSP.*

1. Bilan de l'action de l'unité d'assistance aux sans-abri (UASA) de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection (DPSP) de la Ville de Paris

En préambule, M. LECOQ souligne l'efficacité du protocole signée il y a deux ans portant sur le mode opératoire relatif aux interventions coordonnées à l'égard des mineurs installés avec leurs parents sur la voie publique (protocole signé entre la Ville de Paris, le Préfet de Police et le procureur de la République).

Le 6^{ème} est apparu comme un territoire laboratoire dans le cadre de la mise en œuvre de ce protocole.

La parole est donnée à Mme STRATCHINARU.

L'UASA est une unité rattachée au Département des actions préventives et des publics vulnérables de la DPSP.

Suite au renforcement de ses effectifs, l'unité compte désormais une quarantaine de personnels dont 30 inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris, 10 agents en civil dont 6 travailleurs sociaux, un coordinateur « migrants », 2 coordinateurs « protection de l'enfance » et 2 coordinateurs « personnes isolées ».

L'UASA est habilitée à intervenir sur le domaine municipal avec l'objectif de favoriser la sortie de rue. Le territoire d'intervention couvre tout Paris, dont les bois de Vincennes et de Boulogne, ainsi que les quais, berges, tunnels et canaux.

L'UASA travaille en lien avec différents partenaires (services sociaux de la Ville, structures d'hébergement, SAMU social de Paris...) en vue de favoriser la sortie de rue.



Pour ce faire, elle réalise des maraudes :

- 10 maraudes spécialisées « familles à la rue »
- 3 maraudes en journées
- 5 maraudes de début de soirée
- 2 maraudes de nuit.

En 2017, 355 maraudes ont permis d'aller à la rencontre de 377 personnes sans-abri (117 hommes, 125 femmes et 108 enfants).

M. LECOQ souligne que la réponse apportée dans le cadre de la mise en œuvre du protocole apparaît comme ferme et adaptée et se félicite de la parfaite coordination entre le commissariat, le Parquet et l'UASA. Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole, il souhaiterait que la Préfecture de Police puisse dédier une équipe spécialisée.

Monsieur CHEYRE confirme également la bonne coordination des services et précise que le commissariat assiste les placements des enfants. La mise en place d'une unité dédiée ne semble néanmoins pas adaptée et la logique de spécialisation n'est à ce stade pas privilégiée au regard des effectifs à disposition et du besoin d'encadrement.

2. Bilan de l'évolution de la délinquance dans le 6^{ème} arrondissement 2016-2017

La parole est donnée à M. CHEYRE, commissaire du 6^{ème} arrondissement.

M. CHEYRE rappelle que l'action des fonctionnaires de police est orientée, dans le 6^{ème} arrondissement, spécifiquement autour de :

- 4 pôles d'actions territoriaux : zone touristique Monnaie – Saint-Michel ; marché Saint-Germain ; Luxembourg Observatoire et Pont des Arts ;
- 6 pôles d'actions dynamiques (thématiques) : lutter contre les violences faites aux femmes et contre les violences intra-familiales ; renforcer la sécurité des séniors ; mieux partager l'espace commun (lutte contre les incivilités et nuisances du quotidien) ; actions en milieu scolaire ; lutter contre l'insécurité routière et réduire les conflits de voie publique induits par la grande précarité de certaines personnes ;
- 2 axes complémentaires : lutter contre les comportements dangereux ou gênants et lutter contre les comportements perturbants.

M. CHEYRE présente les actions entreprises par ses services pour chacun des pôles présentés (*cf. présentation powerpoint détaillée du bilan en pièce jointe*).

En complément de ces interventions, M. CHEYRE rappelle que des fonctionnaires de police rattachés à la mission de prévention et de communication du commissariat mènent des actions d'information, de sensibilisation et de prévention auprès des professionnels et des jeunes dans les établissements scolaires.

Questions de la salle

Intervention de Mme CHEVALIER : les appels aux services de police sont suivis d'actions par le commissariat. Toutefois, un sentiment d'insécurité perdure en raison de la présence des familles installées à la rue, notamment rue Saint-André des arts. Le stationnement de ces personnes crée un sentiment particulier. Le phénomène des pétitions « sauvages » de jeunes filles qui sollicitent les touristes alimente également ce sentiment. Il est demandé un renforcement de la présence policière pour améliorer la situation.



Réponse de M. le maire : il y a un vide juridique suite à l'abandon du délit de vagabondage. La seule qualification pénale mobilisable est celle de la mendicité agressive ou celle mettant en action des mineurs.

Réponse de M. le commissaire : les faux pétitionnaires font l'objet d'interpellations, de même que les individus auteurs de vols à l'encontre de personnes aux distributeurs automatiques de billets.

La parole est donnée à Mme BRASSEUR, substitut du procureur au Tribunal de Grande Instance de Paris (référénte du 6^{ème} arrondissement).

S'agissant du 6^{ème} arrondissement, la tendance générale est à l'augmentation des procédures : en 2017, 640 procédures reçues contre 585 procédures en 2016. Madame BRASSEUR précise qu'il ne lui est pas possible techniquement de distinguer parmi les 640 procédures qui concernent le 6ème la typologie des différents délits. Les réponses pénales sont quant à elles identiques à celles de 2016.

La protection des personnes vulnérables et la lutte contre les violences faites aux femmes constitue deux priorités pour le Parquet. 50 personnes sont déférées chaque mois sur l'ensemble du territoire parisien pour des faits constitutifs de violences sur conjoint.

La réponse pénale privilégiée est la comparution immédiate ou le contrôle judiciaire le temps de l'audiencement avec généralement une obligation de décohabitation.

Le Parquet a décidé de mettre en place à compter de mars 2018, une obligation supplémentaire dans le cadre du contrôle judiciaire à travers la participation obligatoire à un stage de sensibilisation aux violences conjugales animé par la ligue de santé mentale (Dr COUTANCEAU). Ce stage est également mobilisé dans le cadre d'une alternative aux poursuites. Un travail est également mené avec le juge aux affaires familiales qui peut être saisi pour une mesure d'éloignement (6 mois) et la mise en place d'une ordonnance de protection. Mme BRASSEUR souligne ainsi l'intensification des dispositifs pour prendre en charge les auteurs de violences conjugales.

Mme BRASSEUR conclut en précisant l'implication du Parquet dans le cadre des actions relevant du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales et des partenariats noués avec les associations d'aide aux victimes (notamment Paris Aide aux Victimes ; Centre d'information sur les droits des femmes et de familles).

3. Bilan intermédiaire de la mise en œuvre du contrat de prévention et de sécurité d'arrondissement (CPSA) 2016-2020

La parole est donnée à Claire THILLIER, cheffe de la circonscription 6^{ème}/14^{ème} de la DPSP.

Deux fiches actions du contrat de prévention et de sécurité du 6^{ème} arrondissement font l'objet d'un focus particulier :

- Réduire les conflits d'usage induits par certaines personnes en grande précarité et prévenir toutes les formes de mendicité prohibées (3.5) dont le bilan a été dressé par Mme STRATCHINARU à travers notamment l'action de l'UASA.
- Mieux partager l'espace commun : lutter contre les incivilités et prévenir les nuisances du quotidien (3.3). Il s'agit ici de s'intéresser au bilan des actions menées par les services opérationnels de la circonscription 6^{ème}/14^{ème} arrondissements.

Grâce à la réorganisation réalisée au sein de la DPSP ayant conduit à la création de 10 circonscriptions, le maillage territorial apparaît désormais beaucoup plus fin.

La circonscription 6ème /14ème compte actuellement une cible d'environ 130 agents. Les présents moyens seront renforcés au niveau de l'arrondissement par la complémentarité qu'apporteront les agents de



surveillance de Paris transférés à la DPSP depuis le 1er janvier 2018 (transfert induit par la réforme du statut de Paris).

Parmi les missions confiées aux circonscriptions, les priorités d'action sont tournées vers la lutte contre les incivilités notamment en termes d'hygiène et de salubrité (jets de mégots, dépôts, urines, affichages sauvages, déjections canines, ...).

Les agents réalisent des patrouilles sur l'ensemble du territoire de la circonscription de 7h00 à 23h00 appuyés, en cas de besoin, par les agents de la brigade d'intervention (BIP) possiblement mobilisable 24h/24. L'objectif est de « traquer » les comportements incivils et de les sanctionner. Dans cette perspective, le signalement et le repérage sont primordiaux (les signalements émanent des partenaires institutionnels dont la mairie d'arrondissement, le commissariat de police, le tissu associatif et les partenaires institutionnels, et également des actions des personnels de la circonscription, agents d'accueil et de surveillance dans les espaces verts et sur l'espace public, et les agents verbalisateurs).

En complément, un travail de prévention est engagé à l'égard des jeunes publics dans certaines écoles élémentaires, et des étudiants aux abords des grands groupes scolaires.

Par ailleurs, et dans un souci d'efficacité, une action regroupant plusieurs directions de la Ville (Directions de la propreté, des espaces verts, de la voirie et des déplacements, et la DPSP) prendra forme pour examiner sur des quartiers définis et selon un circuit adapté, les problématiques de terrain afin d'y remédier par une action administrative regroupée. Dans la foulée de ces démarches administratives, les actions appropriées de nettoyage et/ou de verbalisation par exemple pourront être appliquées.

Les résultats, premiers éléments de bilan, portés sur le tableau de statistiques 2017 (cf : document de présentation powerpoint) sont présentés par Mme THILLIER et illustrent les premières avancées.

4. Perspectives 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales parisien (signé le 2 mai 2016) et des fiches actions 2.1 (la lutte contre les violences faites aux femmes et contre les violences intrafamiliales) et 2.2 (l'amélioration de l'accueil, de l'accompagnement des victimes et de l'accès au droit) du CPSA du 6^{ème} arrondissement, la mairie du 6^{ème} arrondissement projette la mise en place de deux réseaux d'aide aux victimes dès septembre 2018 : le premier dédié aux seniors victimes d'infractions pénales et le second dédié aux violences intrafamiliales (notamment violences faites aux femmes).

Pour rappel, un réseau d'aide aux victimes réunit les acteurs institutionnels et associatifs locaux concernés par l'accueil et la prise en charge des victimes d'infractions pénales. Il s'agit d'un lieu d'échanges entre professionnels pour créer ou développer une culture commune et des complémentarités d'actions, une meilleure interconnaissance des membres du réseau.

Actuellement, 9 RAV sont actifs dans 7 arrondissements parisiens (2^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 17^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

Remerciements et clôture de la séance par M. LECOQ.